

Avis aux termes de l'article 12 : Renseignements supplémentaires requis

après la mise en marché

Nom du produit : Arch Basic Copper Carbonate

*Nº d'homologation*: 30569

 N° de la demande :
 2019-5365

 N° de l'ARLA :
 3626626

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période d'homologation prenant fin le 31 décembre 2025 et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) au plus tard le 31 décembre 2024, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 2 RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES

CHIMIQUES DU PRINCIPE ACTIF DE QUALITÉ TECHNIQUE

(PAQT) OU DES PRODUITS DU SYSTÈME INTÉGRÉ

CODO 2.13.3

Titre Données sur les lots

Détails : Étant donné que ce produit technique n'a été fabriqué qu'à l'échelle

pilote avant son homologation, des données sur cinq lots

représentatifs de la production à l'échelle commerciale sont requises à

titre d'information après la mise en marché à la suite de

l'homologation. Ces données doivent être fournies au plus tard le

31 décembre 2024.

